



Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 22-7-2020 Date de révision: 22-7-2020 version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN
Code du produit : 05000RN
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive
Utilisé dans des systèmes clos
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company
Cyclotronweg 1
2629 HN Delft - Nederland
T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031
msds@mpmoil.nl - www.mpmoil.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène, Alkylphénol en C14-16-18. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Huile minérale hautement raffinée contient <3% (w / w) DMSO extrait selon IP 346.

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Base oil - not specified	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	10 - 45	Asp. Tox. 1, H304
bis(nonylphenyl)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	1 - 2	Aquatic Chronic 4, H413 (M=0)
Alkylphénol en C14-16-18	(N° CAS) 1190625-94-5 (N° Index) 931-468-2 (N° REACH) 01-2119498288-19	1 - 1,5	Skin Sens. 1, H317 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 4, H413
Zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° Index) 272-028-3 (N° REACH) 01-21419543726-33	0,1 - 0,99	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène	(N° CE) 457-320-2 (N° REACH) 01-0000019337-66	0,1 - 0,2	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° Index) 272-028-3 (N° REACH) 01-21419543726-33	(6,25 =<C < 100) Skin Irrit. 2, H315 (10 =<C < 12,5) Eye Irrit. 2, H319 (12,5 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact avec la peau	: Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.
Après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Pas d'informations complémentaires disponibles.
-------------------	---

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Autres informations	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers.

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

Procédés de nettoyage : Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice).

Autres informations : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.

Température de manipulation : < 40 °C

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Produits incompatibles : Agent oxydant. acides et bases.

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un récipient fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

Base oil - not specified (64742-54-7)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³ 8 h/day
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Assurer une ventilation adaptée. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.35		

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Huileux.
Couleur	: ambré.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 225 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 849 g/l
Solubilité	: Eau: pratiquement insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 60,3 mm ² /s 40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV : 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote, composés du soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

Zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

DL50 orale rat	2600 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 3160 mg/kg OECD 402
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg de poids corporel OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 2 mg/l > 2 ml 1h OECD 403 read across

Base oil - not specified (64742-54-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 5 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

Base oil - not specified (64742-54-7)

NOAEL (cutané, rat/lapin)	> 2000 mg/kg de poids corporel
---------------------------	--------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
---	--------------

Zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	≈ 70 mg/kg de poids corporel OECD 410
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	160 mg/kg de poids corporel OECD 422

Base oil - not specified (64742-54-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel OECD 408
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	> 220 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	> 980 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration	: Non classé
-----------------------	--------------

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Viscosité, cinématique	60,3 mm ² /s 40°C
------------------------	------------------------------

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l OECD 203 (Danio rerio @ 96h)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202 Daphnia magna
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
EC50 72h algae (2)	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
EC50 96h algae (1)	870 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

Zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

CL50 poisson 1	4,5 ml/l OECD 203 (Oncorhynchus mykiss) 96h
CL50 autres organismes aquatiques 1	2,1 ppm OECD 201 (Selenastrum capricornutum) 48h
CE50 Daphnie 1	5,4 ml/l OECD 202 (Daphnia magna) 48h
EC50 72h algae 1	2,1 mg/l Selenastrum capricornutum UTEX 1648
EC50 72h algae (2)	2 mg/l Selenastrum capricornutum UTEX 1648
EC50 96h algae (1)	2,1 mg/l Selenastrum capricornutum UTEX 1648
EC50 96h algae (2)	2 mg/l Selenastrum capricornutum UTEX 1648

Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène

CE50 Daphnie 1	50 mg/l OECD 202
EC50 72h algae 1	9,62 mg/l OECD 201.
NOEC (aigu)	94,8 mg/l
NOEC chronic algae	100 mg/l @21d Daphnia Magna

Base oil - not specified (64742-54-7)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l @Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l
CE50 Daphnie 2	> 10 mg/l @21D
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l @Scenedesmus quadricauda 3D
NOEC chronic fish	> 10 mg/l @21 D

12.2. Persistance et dégradabilité

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1 % @28d

Zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

Biodégradation	1,5 % OECD 301B 28d
----------------	---------------------

Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	22,75 % 29d

Base oil - not specified (64742-54-7)

Biodégradation	31 % @28D -OECD TG 301 B
----------------	--------------------------

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.3. Potentiel de bioaccumulation

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Log Pow	> 7,6
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

Zinc bis[O-(6-méthylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate) (93819-94-4)

Log Pow	0,9 @23C
---------	----------

Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène

BCF poissons 1	88 OECD 305 (Cyprinus carpio, 25C)
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	88 OECD 305 (Cyprinus carpio, 25C - 0.05mg/l)

12.4. Mobilité dans le sol

bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Sol	Adsorption dans le sol.
-----	-------------------------

Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène

Sol	Adsorption dans le sol.
-----	-------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 13 02 00 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU	
Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	
Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	
Non applicable	Non applicable

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 0 %

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate), Base oil - not specified sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen : Zinc bis[O-(6-methylheptyl)] bis[O-(sec-butyl)] bis(dithiophosphate), Base oil - not specified sont listés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Motor Oil 5W-30 Premium Synthetic RN

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

EUH208

Contient Complexe à longue chaîne du polysulfure d'alkyle et de dithiocarbamate de molybdène, Alkylphénol en C14-16-18. Peut produire une réaction allergique.

SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.